

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice :

« En date du jeudi 16 juillet 2026, le Barreau de Diekirch a publié un communiqué de presse exprimant sa grande inquiétude à la suite de la grave agression dont a été victime un de ses membres agissant en qualité de curateur dans le cadre d'une procédure de faillite. Le Barreau rappelle que les avocats investis de missions d'auxiliaires de justice sont régulièrement confrontés à des menaces, à des intimidations et, le cas échéant, à des violences physiques. Il convient de remarquer qu'il s'agit souvent de jeunes avocats auxquels de telles missions sont confiées.

Cette situation soulève la question de la protection des avocats qui, dans l'exercice de missions judiciaires, sont amenés à intervenir dans des dossiers susceptibles de générer des tensions notables ou impliquant des personnes présentant un risque particulier.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :

- Madame la Ministre estime-t-elle que les dispositifs en place – à l'heure qu'il est – assurent une protection suffisante des avocats qui exercent des missions de curateur ou d'autres fonctions d'auxiliaire de justice ? Dans la négative, quelles mesures est-elle disposée à envisager pour mieux prévenir les risques auxquels ces professionnels peuvent être confrontés dans l'exercice de leur mandat ?
- Madame la Ministre est-elle encline à engager un échange avec les Barreaux de Luxembourg et de Diekirch afin d'élaborer, en concertation avec les autorités judiciaires et policières, un dispositif de prévention, d'évaluation des risques et de protection des avocats amenés à traiter des dossiers sensibles ?

- Les services du ministère disposent-ils de données concernant des menaces ou des agressions commises au cours des dernières années à l'encontre d'avocats dans l'exercice de leurs fonctions, en particulier lorsqu'ils agissent en qualité de curateur, de liquidateur ou dans d'autres missions d'auxiliaire de justice ?
- Dans l'affirmative, combien de cas ont été enregistrés et quelles suites ont été réservées ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Simone BEISSEL
Députée